

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
194<sup>e</sup> année  
21 juin 2018  
n° 23 / 7780<sup>e</sup>  
pages 1249 à 1304



## CHRONIQUE / Responsabilité pénale

Réflexion sur les seuils d'âge en droit pénal de fond

> Charlotte Dubois et Marthe Bouchet

1268

## IN MEMORIAM

1249 Charles Vallée (1<sup>er</sup> juillet 1939-12 juin 2018), Alain Lienhard

## ACTUALITÉS

- 1252 Coffre-fort numérique : publication du décret d'application
- 1253 Protection des données personnelles : validation de la loi
- 1257 Filiation (examen comparé des sangs) : mesure d'instruction *in futurum*
- 1258 Droits réels *sui generis* : bénéfice perpétuel d'une jouissance spéciale

## POINT DE VUE

1266 Crédit à la consommation : les modèles hybrides à la casse, Ghislain Poissonnier

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1276 **Chronique** : L'ordonnance du 9 mai 2018 et le décret du 31 mai 2018 relatifs au brevet européen à effet unitaire et à la juridiction unifiée du brevet, Jean-Christophe Galloux
- 1279 **Panorama** : Droit des assurances, Mireille Bacache, Luc Grynbaum, David Noguéro et Philippe Pierre
- 1291 **Notes** : L'ouverture des fichiers personnels du salarié par l'employeur : vers une exception française ?, note sous CEDH 22 févr. 2018, Jean-Pierre Marguénaud et Jean Mouly
- 1295 Réactivation d'un contenu sur internet et prescription de l'action en diffamation, note sous Crim. 10 avr. 2018, Alexandra Serinet
- 1299 Un cas d'application de la loi nouvelle aux contrats en cours devant le Conseil constitutionnel, note sous Cons. const., 12 janv. 2018, Sarah Bros

## ENTRETIEN

1304 Chantal Cutajar - Le projet de loi relatif à la lutte contre la fraude

DALLOZ



Version numérique incluse\*



321823



# Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE  
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,  
et Philippe MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE  
Bénédictine FAUVARQUE-COSSON

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

### • RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas LEFORT (5356)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

## ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Mame - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Service publicité: Myriam LACROIX, Responsable

Tél.: 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 590 € HT (602,39 € TTC)

Étranger: 656 € HT

Prix au numéro: 26,55 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Juin 2018

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 581 1Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut



Origine du papier: Portugal

Taux de fibres recyclées: 0 %

Certification PEFC™

Indice Eutrophisation: 0,08 kg/t

# SOMMAIRE

## IN MEMORIAM

1249

Charles Vallée  
(1<sup>er</sup> juillet 1939-12 juin 2018)  
par Alain Lienhard



## ACTUALITÉS

1252

### DROIT DES AFFAIRES

#### Commerce électronique

Coffre-fort numérique: publication du décret d'application

Protection des données personnelles: validation de la loi

#### Consommation

Vente (défaut de conformité): pas d'action directe en cas de revente du bien,  
*Civ. 1<sup>re</sup>, 6 juin 2018*

Prêt (prescription biennale): preuve de la qualité de consommateur de l'emprunteur,  
*Civ. 1<sup>re</sup>, 6 juin 2018*

#### Entreprise en difficulté

Interdiction des poursuites individuelles: pas d'exception en cas de fraude du débiteur,  
*Com. 6 juin 2018*

#### Société et marché financier

Expertise de l'article 1843-4 (recours): rectification d'une erreur matérielle,  
*Civ. 2<sup>e</sup>, 7 juin 2018*

SARL (responsabilité du gérant): faute séparable des fonctions, *Civ. 3<sup>e</sup>, 7 juin 2018*

1255

### DROIT CIVIL

#### Bien-Propriété

Trésor (découverte): imprescriptibilité de l'action en revendication, *Civ. 1<sup>re</sup>, 6 juin 2018*

#### Contrat-Responsabilité-Assurance

Délégation de paiement (délégué): opposabilité des exceptions au délégataire,  
*Civ. 3<sup>e</sup>, 7 juin 2018*

Vente (prix): compensation avec une dette née d'une garantie de passif, *Civ. 3<sup>e</sup>, 7 juin 2018*

Responsabilité du notaire (nature): efficacité de l'acte instrumenté, *Civ. 1<sup>re</sup>, 6 juin 2018*

Vente (vice caché): prescription de l'action récursoire contre le fabricant, *Civ. 1<sup>re</sup>, 6 juin 2018*

#### Famille-Personne-Succession

Filiation (examen comparé des sangs): mesure c'instruction *in futurum*, *Civ. 1<sup>re</sup>, 12 juin 2018*

1257

### DROIT IMMOBILIER

#### Construction-Urbanisme

Responsabilité du constructeur: fondement et point de départ de la prescription,  
*Civ. 3<sup>e</sup>, 7 juin 2018*

#### Copropriété

Droits réels *sui generis*: bénéfice perpétuel d'une jouissance spéciale, *Civ. 3<sup>e</sup>, 7 juin 2018*

1258

### DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

#### Droit européen

Droit à la vie (violation): usage non proportionné d'une arme par un gendarme,  
*CEDH 7 juin 2018*

Obligation alimentaire (loi applicable): changement de résidence habituelle du créancier, *CJUE 7 juin 2018*

Marque (notion de forme): semelle rouge sur chaussures à talon haut, *CJUE 12 juin 2018*

Liberté d'établissement (impôt sur les sociétés): succursale dans un autre État membre, *CJUE 12 juin 2018*

1259

### DROIT PUBLIC

#### Droit administratif

Lutte contre le terrorisme (perquisition administrative): non-lieu à examen des QPC,  
*Cons. const., 13 juin 2018*

Activité de sécurité interne: exigence d'une autorisation administrative,  
*Cass., ch. mixte, 11 juin 2018*

#### Fiscalité

Entreprise de réseau (imposition forfaitaire): constitutionnalité du régime,  
*Cons. const., 1<sup>er</sup> juin 2018*

#### Santé publique

Responsabilité médicale (infection nosocomiale): troubles dus au traitement antibiotique, *Civ. 1<sup>re</sup>, 6 juin 2018*

1261

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Accord collectif (dénonciation): entrée en vigueur de l'accord de substitution, *Soc. 6 juin 2018*

Institutions représentatives du personnel (mise en place): nullité d'un accord collectif,  
*Soc. 6 juin 2018*

Comité d'entreprise (expert-comptable): procédure de contestation de la rémunération, *Soc. 6 juin 2018*

#### Sécurité sociale

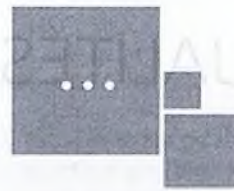
Contribution sociale de solidarité (sociétés): validation par la CJUE, *CJUE 14 juin 2018*

1265

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Rectification d'erreur matérielle (requête): pas de délai de prescription, *Civ. 2<sup>e</sup>, 7 juin 2018*



## POINT DE VUE

- 1266 **Crédit à la consommation : les modèles hybrides à la casse**  
par Ghislain Poissonnier



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUES

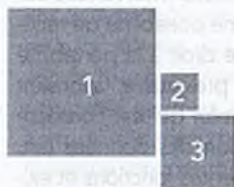
- 1268 **Réflexion sur les seuils d'âge en droit pénal de fond**  
par Charlotte Dubois et Marthe Bouchet
- 1276 **L'ordonnance du 9 mai 2018 et le décret du 31 mai 2018 relatifs au brevet européen à effet unitaire et à la juridiction unifiée du brevet**  
par Jean-Christophe Galloux

### PANORAMA

- 1279 **Droit des assurances**  
*juin 2017 - février 2018*  
par Mireille Bacache, Luc Grynbaum,  
David Noguéro et Philippe Pierre

### NOTES

- 1291 **L'ouverture des fichiers personnels du salarié par l'employeur : vers une exception française ?**  
*note sous CEDH 22 févr. 2018*  
par Jean-Pierre Marguénaud et Jean Mouly
- 1295 **Réactivation d'un contenu sur internet et prescription de l'action en diffamation**, *note sous Crim. 10 avr. 2018*  
par Alexandra Serinet
- 1299 **Un cas d'application de la loi nouvelle aux contrats en cours devant le Conseil constitutionnel**, *note sous Cons. const., 12 janv. 2018*  
par Sarah Bros



## ENTRETIEN

- 1304 **Chantal Cutajar**  
**Le projet de loi relatif à la lutte contre la fraude**

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sort, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



**\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

**Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr**